

LBARC2280

2016-2017

Droit et responsabilités professionnelles

3.0 crédits	30.0 h	1q

Enseignants:	Van Ypersele De Strihou Joel ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Acquis d'apprentissage	L'unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant d'identifier le cadre de sa mission d'architecte en matière de droit immobilier au sens large. AA spécifiques : A l'issue de cet enseignement, les étudiants seront en mesure d'identifier et comprendre la nature des principales contraintes juridiques qui s'imposent à tout projet immobilier et à adopter une attitude responsable vis-à-vis des différents intervenants de la construction (maître de l'ouvrage, entrepreneur, propriétaires voisins, autorités publiques, etc.) Contribution au référentiel AA : A l'issue de cet enseignement, les étudiants seront en mesure de poser des choix engagés et d'adopter une attitude professionnelle en regard des compétences suivantes : Se constituer une culture architecturale Connaître et critiquer les multiples références de la culture disciplinaire Situer son action Identifier et interroger, par des regards croisés, les paradigmes qui sous-tendent les analyses Mobiliser d'autres disciplines Aller à la rencontre d'autres concepts et méthodes, échanger et nourrir la réflexion architecturale Adopter une attitude professionnelle Agir en acteur indépendant et critique, conscient de l'enjeu de sa mission, de ses responsabilités envers des tiers et de ses obligations légales La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)							
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage			
Master [120] en architecture/ BXL	ARCB2M	3	-	Q			